



Un Urbanisme qui respecte notre territoire et qui adhère aux objectifs du plan régional « Une Cop d'avance »!

Lors de la séance du Conseil municipal qui s'est tenu en visioconférence le 26 janvier 2021, un point important a été examiné : la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, (PLU), approuvé le 14/06/2016.

Le PLU définit le projet du territoire, planifie son développement et fixe les règles générales d'utilisation des sols. Un PLU est un document vivant qui est là pour exister et évoluer. Il est régulièrement révisé pour l'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires et législatives ainsi qu'à certains documents supra-communaux.

La révision poursuit 5 objectifs :

- 1- Protéger et valoriser le cadre de vie tant du patrimoine bâti que du patrimoine agricole, naturel et la biodiversité.
- 2- Développer l'éco-mobilité, enjeu majeur, en valorisant les modes doux, les transports collectifs et le Pôle d'échange multimodal.
- 3- Favoriser l'économie locale, agricole, artisanale, les activités innovantes et préservant les attraits touristiques de la commune.
- 4- Préserver les formes urbaines existantes.
- 5- Actualiser le PLU, toujours dans un souci d'une meilleure protection de l'environnement, d'une préservation accrue des espaces et en précisant les destinations des constructions admises.

Un débat riche s'est instauré mettant en évidence une parfaite adhésion de tous les Élus aux valeurs de ces 5 objectifs.

Cette délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Tout au long de la procédure la concertation est ouverte, chacun peut s'exprimer et émettre avis ou propositions.

Saint-cyriennes, Saint-cyriens, soyez persuadés que tous nos Élus sont mobilisés au côté des agents pour concrétiser nos ambitions.
Bonne lecture.